



UNIVERSITE  
DE TOULOUSE  
LE MIRAIL



# Ethique et recherches en sciences humaines

Sabrina Labbé – MCF Sciences de l'Education  
Cours de Master 1  
Spécialité REPERE  
2009/2010

# Bases théoriques



## Ethique

- « *Nous nous proposons de qualifier d'éthique, la **réflexion** qui intervient en amont de l'action et qui a pour ambition de distinguer la bonne et la mauvaise façon d'agir* » (Mercier, 2002, p.34)



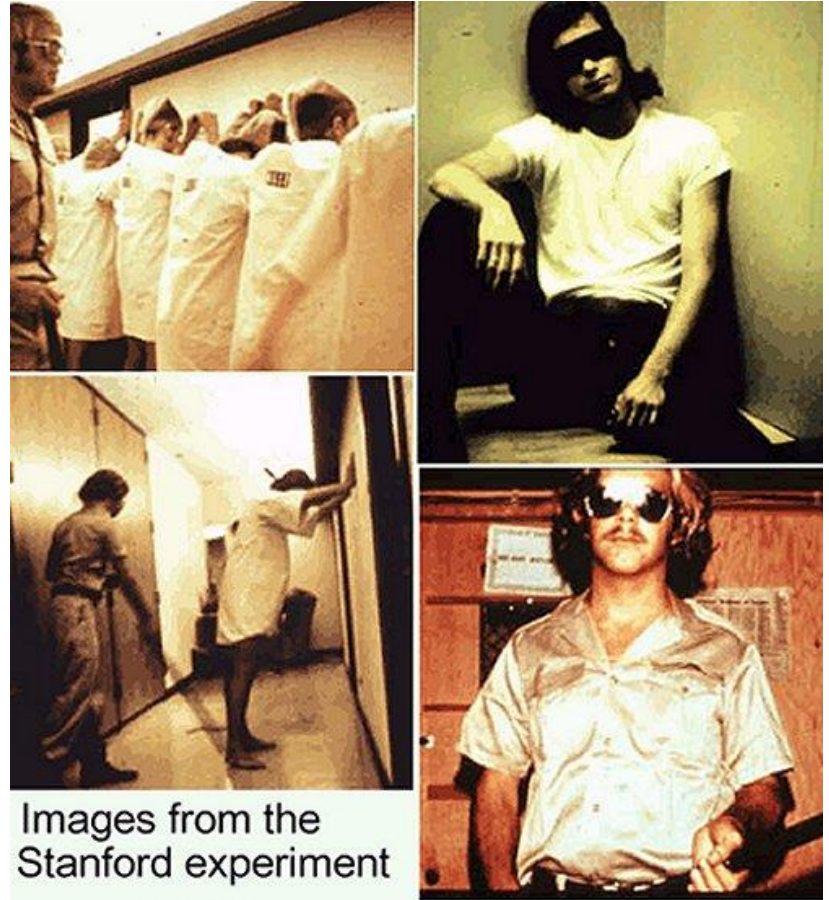
## Déontologie

Désigne l'ensemble des **règles** morales qui régissent l'exercice d'une profession



# Quelques expériences qui posent question

La prison de Stanford ou  
« l'effet Lucifer »  
(Zimbardo, 71)



Images from the  
Stanford experiment

( with thanks to Philip Zimbardo)

# Milgram (60-63) et la soumission à l'autorité



# Historique

- 1789 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen
- 1945 Tribunal Militaire International
- 1946 Tribunal Militaire Américain
- 1947 Code de Nuremberg
- 1948 Proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par AGNU comme idéal à atteindre par tous les peuples

# Historique (suite)

- Scandale des expériences sur la syphilis
- 1966 Beecher fait état de recherches non éthiques
- 1974 création de la Commission Nationale pour la Protection des Sujets Humains dans la recherche biomédicale et comportementale
- 1978 Rapport Belmont
- 1983 Création en France du CCNE

# Aujourd'hui les codes de références

- La loi Huriet-Sérusclat (1988)
- Le code de déontologie des psychologues (1996)
- Le code Caverni (1998)

# Approche pour une réflexion collective

Selon vous, quels sont les devoirs ou interdits que nous devons respecter dans toute recherche en Sciences Humaines ?

Quelles questions éthiques soulèvent vos propres travaux ?





# Les axes à retenir

1. **Respect des droits de la personne** (dignité, liberté, protection et anonymat)
2. **Responsabilité du chercheur** dans le choix et l'application des méthodes qu'il conçoit et met en œuvre
3. **Probité du chercheur** (honnêteté, justice, intégrité)
4. **Qualité scientifique** de l'étude (responsabilité scientifique)
5. **Respect du but assigné** (respect des motifs de l'intervention. Prise en considération des utilisations possibles)

# Etudes de cas....

## Anonymat

Ne pas dévoiler une identité n'est pas suffisant pour préserver l'anonymat

L'anonymat envers la communauté scientifique et le commanditaire n'exclut pas celui envers les pairs

Interroger un groupe engage le groupe tout entier

# Etudes de cas....

## Tromperie

Les sujets doivent être avertis que l'objectif de la recherche leur est délibérément caché, qu'ils peuvent interrompre leur participation à tout moment et recevront toutes les explications en fin d'étude, leur permettant alors de confirmer ou d'infirmier leur consentement

# En conclusion...

- Respect des sujets
- Consentement des sujets
- Information sur les buts et objectifs
- Possibilité de retrait
- Responsabilité scientifique
- Droit des sujets aux résultats
- Les documents sont propriété du chercheur
- Utilisation possible des résultats (publication et/ou enseignement)
- Obligation d'assistance aux personnes en danger
- Doute : appel aux commissions éthiques (ou équipe REPERE !)

# Annexes

- Le code de déontologie des psychologues
- Le code de conduite des chercheurs dans les sciences du comportement humain
- Ex d'un code réalisé pour mes travaux
- Une bibliographie complémentaire

.... fournis sur Iris et sur le site REPERE